

## Commune de Bourg des Comptes

# Compte rendu de la séance du conseil municipal du 6 mai 2008

### BUREAU DU CCAS

---

Le nombre de membre du CCAS est fixé à 10 plus le Maire, Président de droit.

Membre du CCAS :

- représentants le conseil municipal :
  - LEGOURD Yannick
  - HOUGUET Annick
  - ROUX Angélique
  - BEAULIEU Jean Luc
  - DEHOUCK Laurent
  
- Personnes qualifiées :
  - Personnes âgées : Josette LETENDARD
  - l'UDAF : Robert GUIHEUX
  - la MSA : Marie Thérèse RIHET
  - Les personnes handicapées : Juliette AMAUCE
  - association d'insertion : ACTION Yvonne COTTAIS

### FINANCES

---

#### **Régie du camping**

Suite à la vente du terrain de camping, cette régie de recettes est supprimée.

#### **Remboursement de frais aux élus**

Conformément au Code des Communes, les frais supportés par les élus ne percevant pas d'indemnités de fonction leur seront remboursés sur la base des taux réglementaires pour les frais de déplacement lors de réunion hors commune et de 60 % du SMIC pour les gardes d'enfant pendant les temps de réunion.

#### **Enfance jeunesse**

Une convention va être signée avec la commune de Saint Senoux pour les services mutualisés dans le cadre de la convention avec la fédération Léo Lagrange.